

RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00045

Numéro SIREN : 310 801 170

Nom ou dénomination : A.B.C. EQUIPEMENTS COLLECTIVITES

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2018 sous le numéro de dépôt 435

N° 2065-SD
2016Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/07/2015	et clos le	30/06/2016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				Si PME innovantes	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES	
SIRET	3 1 0 8 0 1 1 7 0 0 0 0 2 1
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement:
16 rue des Taillées bp.30 030 79182 CHAURAY CEDEX	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/07/2005
---	------------

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS AGORA EQUIPEMENTS
16 rue des Taillées 79180 CHAURAY

SIRET 4 7 8 9 6 6 9 5 5 0 0 0 3 9

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------	--	--

C RÉSULTAT FISCAL ET ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	190 377	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
			PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
	Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (réf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : DUO SOLUTIONS ENTREPRISES - NIORT	
28 rue Gabriel 79185 CHAURAY CEDEX	
Tél : 0549330808	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	125 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a).				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	125 000

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME DE LA DÉVALUATION

REMUNERATIONS		MOYENNES A LONG TERME IMPOSEES A L'ETAT	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		16 rue des Taillées 79182 CHAURAY CEDEX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 1 0 8 0 1 1 7 0 0 0 0 2 1		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le		30/06/2016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 299	5 298	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 170	558	1 612
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 297	23 247	8 050
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 900		6 900
		TOTAL (II)	BJ	BK	45 667	29 105	16 562
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	450 112	13 519	436 592
		Autres créances (3)	BZ	CA	121 129		121 129
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	324 798		324 798	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	26 667		26 667	
	TOTAL (III)	CJ	CK	922 708	13 519	909 188	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecarts de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	968 375	42 624	925 750	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 112)		DA	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 812	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	193 753	
	Report à nouveau		DH	34 935	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	127 089	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	397 702	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	754	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	6 894	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	407 553	
	Dettes fiscales et sociales		DY	37 989	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	63 459	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	11 397	
TOTAL (IV)		EC	528 048		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	925 750		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	521 153	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	754	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 042 750	FB		FC	3 042 750	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 042 750	FK		FL	3 042 750	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 719	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 070	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 060 540
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 039 681	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	807 169	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 531	
	Salaires et traitements*					FY	5 646	
	Charges sociales (10)					FZ	955	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	4 640
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 687
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 294	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 870 607
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	189 932	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	267	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	190 200	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	152	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	152	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	348	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	63 459	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 061 581	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 934 491	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	127 089	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	10 046
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 673
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres produits				500		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2016, dont le total est de 925 751 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 127 090 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/09/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Autres immobilisations incorporelles :

de 1 à 2 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : de 4 à 10 ans

* Matériel de transport : de 3 à 5 ans

* Matériel de bureau : de 2 à 3 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : de 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 324 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 299			5 299
Immobilisations incorporelles	5 299			5 299
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 171		2 171
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 952			2 952
- Matériel de transport	11 850			11 850
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 825	3 670		16 496
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	27 627	5 841		33 468
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 900			6 900
Immobilisations financières	6 900			6 900
ACTIF IMMOBILISE	39 826	5 841		45 667

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 299			5 299
Immobilisations incorporelles	5 299			5 299
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		559		559
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 952			2 952
- Matériel de transport	11 850			11 850
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 364	4 082		8 446
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	19 165	4 641		23 806
ACTIF IMMOBILISE	24 464	4 641		29 105

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 604 809 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 900		6 900
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	450 112	450 112	
Autres	121 129	121 129	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	26 668	26 668	
Total	604 809	597 909	6 900
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Factures A Etablir	63 969
Etat - produits à recevoir	324
Divers - produits à recevoir	455
Total	64 747

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	18 878	1 687	7 046	13 519
Total	18 878	1 687	7 046	13 519
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 687	7 046	
Financières				
Exceptionnelles				

Charges financières incluses dans le coût de production

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : 0 Euros

	Montant
TOTAL	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 112,00 Euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 521 153 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	754	754		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	407 554	407 554		
Dettes fiscales et sociales	37 989	37 989		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	63 459	63 459		
Produits constatés d'avance	11 397	11 397		
Total	521 153	521 153		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures Non Parvenues	9 871
Banque - Intérêts courus à payer	754
Etat - Charges Payer	4 593
Total	15 218

Notes sur le bilan

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		6 900
Total Immobilisations		6 900
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		105 425
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances		105 425
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 497
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		63 459
Total Dettes		72 956

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées D Avance	26 667		
Total	26 667		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	11 397		
Total	11 397		

 Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Produits et charges financières avec les entreprises liées**

Intérêts compte courant avec AGORA pour un produit de 455 euros.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2005, la société SAS ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS AGORA EQUIPEMENTS.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt société :

Charges de l'exercice : 63 459 Euros.

L'impôt société est déterminé comme en l'absence d'intégration fiscale, l'éventuel produit lié à l'intégration fiscale étant conservé par la société mère du groupe fiscalement intégré.

 Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	13 692
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	13 692
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES
16 rue des Taillées
79182 CHAURAY

SAS au capital de 38 112 €
RCS NIORT 310 801 170

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE
CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX CLOS LE 30 JUIN 2016

Le 28 octobre 2016

La société A.B.C. EQUIPEMENTS COLLECTIVITES SAS a comme associé unique la SAS AGORA EQUIPEMENTS au capital de 271.600 € ayant son siège 16 rue des Taillées à CHAURAY (79180), immatriculée au RCS NIORT sous le numéro 478 966 955.

La SAS AGORA EQUIPEMENTS est la personne morale présidente de la société A.B.C. EQUIPEMENTS COLLECTIVITES, présidée par la SARL ALIZES DISTRIBUTION, elle-même représentée par son gérant Monsieur Florent STAES.

Une réunion s'est tenue à 10h30 le 28 octobre au siège social des ETS BORDET situé au 23 rue Traversière 93100 MONTREUIL SOUS BOIS.

Monsieur Sébastien CAILLAUD, Commissaire aux Comptes titulaire, a été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception et est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président.
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2016
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions.
- Affectation du résultat net comptable.

Après lecture du rapport de gestion du représentant légal et des rapports du Commissaire aux Comptes, les décisions ci-après exposées ont été prises :

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtées le 30 juin 2016 tels qu'ils lui ont été présentés .

En conséquence, il donne pour l'exercice clos le 30 juin 2016 quitus de sa gestion au Président de la société, la SAS AGORA EQUIPEMENTS et à son représentant légal Monsieur Florent STAES.

DEUXIEME DECISION : APPROBATION DES CONVENTIONS

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve sans réserve les deux nouvelles conventions qui sont exposées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale approuve le complément d'honoraires attribué à la société prestataire ZEN MONEY de 4 000 € HT pour l'exercice 2015/2016, charge provisionnée dans les comptes.

TROISIEME DECISION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'associé unique décide d'affecter le résultat net comptable qui s'élève à 127 089 € comme suit :

- 125 000 € en dividendes versés le 30/10/2016, représentant 50 € par action,
- Le solde soit 2 089 € au poste report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 272 702 €.

Il est rappelé que les distributions des dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

- 30 juin 2013 : 60 € par actions (150 000 €)
- 30 juin 2014 : 64 € par action (160 000 €)
- 30 juin 2015 : 50 € par action (125 000 €)

QUATRIEME DECISION : FORMALITES ET DEPOTS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour tout ce que dessus, il a été le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT
Florent STAES

